

Image not found or type unknown



Qui contacter pour prevoir succession d'un bien achete a 2

Par **dmit**, le **29/02/2008** à **11:39**

Achat d'un pavillon a deux, 50 % chacun(comcubinage)
Quelle demarche effectuée et auprès de qui, pour quand cas de décès la part de la personne décède revienne automatiquement à l'autre acheteur (comcubin)